

Extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal  
Séance du 17 novembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 140/2022	REMISE TARIFAIRE EXCEPTIONNELLE POUR LES COURS DE CLAVECIN ET D'ORGUE À L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DANSE (EMMD)
--------------------------	---

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix sept novembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 10 novembre 2022.

**Etaient présents :**

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, M. Faës, M. Brianceau, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, M. Borot, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Quénéa, M. Jéhan, M. Kabbaj, Mme Deletang, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Mabon, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Bennani, Mme Lelion, M. Marion, Mme Douaisi, Mme Bihan, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

Mme Guiu (pouvoir à Mme Métayer), Mme Coirier (pouvoir à M. Pineau), Mme Daire-Chaboy (pouvoir à M. Gaglione), M. Soccoja (pouvoir à M. Vendé), Mme Landier (pouvoir à M. Chusseau), M. Letrouvé (pouvoir à Mme Burgaud), M. Gellusseau (pouvoir à Mme Paquereau), M. Le Breton (pouvoir à M. Kabbaj)

**Absents non excusés :**

Mme Gallais, M. Le Forestier, M. Vince, M. Lumineau, conseillers municipaux

Alain Jéhan a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

**OBJET : REMISE TARIFAIRE EXCEPTIONNELLE POUR LES COURS DE CLAVECIN ET D'ORGUE À L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DANSE (EMMD) :**

**M. Hugues Brianceau** donne lecture de l'exposé suivant :

Le poste de professeur d'orgue et de clavecin de l'école de musique et de danse est vacant depuis la rentrée du fait de la mutation de l'enseignant qui était en poste à la Balinière au cours de l'été dernier. La procédure de recrutement d'un nouvel enseignement est en cours. Durant cette période de vacance de poste, les cours de ces instruments sont suspendus

Par conséquent, les élèves inscrits en orgue et clavecin pour la saison 2022-2023 n'ont eu aucun cours d'instrument depuis la reprise des cours le 12 septembre dernier.

Les familles concernées sont en attente de l'arrivée de cet enseignant et apprécieraient un geste sur la tarification de l'activité.

L'enjeu :

- Adapter la tarification aux élèves impactés par l'absence de reprises de ces cours d'instrument.
- Valider une baisse exceptionnelle de la tarification avant le lancement de la facturation plutôt que d'appliquer un remboursement.

Les conséquences :

- Impact financier sur les recettes de l'EMMD : diminution de 519 euros (remise de 20%) ou de 778 euros (remise de 30%) sur un montant prévisionnel total de 145 000 euros pour la saison 2022-2023.

Il est proposé au conseil municipal d'adapter exceptionnellement la tarification de ces cours aux 10 élèves inscrits dans ces parcours instrumentaux en appliquant une réduction forfaitaire de 20% pour une reprise des cours entre octobre et décembre 2022 ou une réduction forfaitaire de 30% si une reprise des cours après le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, article L2331-2

Vu la décision du bureau municipal du 17 octobre 2022,

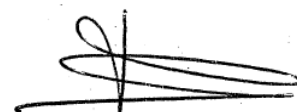
Vu l'avis de la commission vie et animation de la cité du 19 octobre 2022.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve le principe de cette remise tarifaire à valoir sur les frais d'inscription des élèves impactés par l'absence de reprises de ces cours d'instrument 2022-2023,

- Autorise la maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

La maire,  
Agnès Bourgeois



Accusé de réception en préfecture  
044-214401432-20221117-14606-DE-1-1  
Date de télétransmission : 18/11/22  
Date de réception préfecture : 18/11/22

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022